

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2017/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 30 novembre 2017**

**DCM N° 17-11-30-19**

**Objet : Cession d'un délaissé de terrain rue Goussel François à Metz-Plantières-Queuleu.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Madame Kathia SOBUS souhaite acquérir un délaissé de terrain rue Goussel François à METZ Plantières-Queuleu, d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup>.

Cette emprise, adjacente à la propriété de l'intéressée, est actuellement à l'abandon. Madame SOBUS envisage de la clôturer afin de sécuriser sa propriété.

Dans la mesure où ce délaissé ne présente aucun intérêt pour la Ville de Metz, il est proposé de le céder à l'intéressée moyennant le prix de 73 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant approximatif de 1 825 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commission compétentes entendues,

**VU** l'évaluation du Service France Domaine,

**VU** l'accord de Madame SOBUS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE CEDER** à Madame Kathia SOBUS – 2A, rue Goussel François à METZ un délaissé de terrain d'environ 25 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée sous :

**BAN DE PLANTIERES-QUEULEU**

Section RD n° 118 – Rue Goussel François – 63 m<sup>2</sup>

- **DE REALISER** cette opération foncière moyennant le prix de 73 € le m<sup>2</sup>, soit un montant approximatif de 1 825 €, le prix exact, déterminé après arpenteage de la parcelle, étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpenteage et de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29    Absents : 26                      Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**